



**Mission Régionale d'Autorité Environnementale  
MRAE - Bourgogne Franche-Comté  
À l'attention de Monsieur Hugues DOLLAT, Président  
Cité administrative VIOTTE  
5 voie Gisèle Halimi  
BP 31269  
25005 BESANÇON CEDEX**

**CENTRALE SOLAIRE DES CENTAURÉES - PC n° 025 005 23 L0002  
Représentée par sa Présidente H2air,  
29 Rue des 3 Cailloux, 80 000 Amiens**

Amiens, le 02/01/2024,

**Dossier géré par : Madame Sarah LEMOUTON ([slemouton@h2air.fr](mailto:slemouton@h2air.fr) – 0788531812) et Monsieur Théo MEIER ([tmeier@h2air.fr](mailto:tmeier@h2air.fr) – 0668409262)**

**Objet : Note de réponse à la MRAE associée à la demande de permis de construire n° 025 005 23 L0002**

Monsieur le Président,

La société Centrale solaire des Centaurées a déposé le 20 novembre 2023 un dossier de demande de permis de construire pour la construction d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune d'Accolans (25). L'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement désignée par la réglementation dite « Mission Régionale d'Autorité Environnementales » (MRAE) a émis un avis tacite le 17 juin 2024. Cet avis a été rendu public et le porteur de projet en a pris connaissance en ligne le 09 aout 2024.

Nous prenons en compte la décision de ne pas publier d'avis de l'autorité compétente et vous adressons en retour ce courrier de bonne réception de cet avis tacite.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération distinguée,

Sarah LEMOUTON

Responsable de projet solaire, H2air

DocuSigned by:  
  
4972C933D286424...